

Luxembourg, le 26 mars 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à

**l'Assemblée Générale Ordinaire**

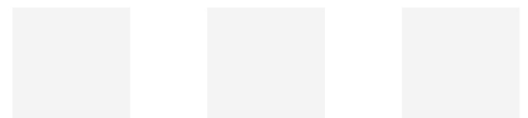
de RTL Group S.A. (la « Société ») qui se tiendra le mercredi 28 avril 2021 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020
3. Affectation du résultat
4. Rapport sur les rémunérations
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires
7. Divers

En raison de l'épidémie du Covid-19 et sur base de la loi luxembourgeoise du 25 novembre 2020, l'Assemblée Générale se tiendra à distance, sans présence physique des actionnaires. Toutefois, l'Assemblée Générale sera diffusée en direct par vidéo, accessible aux actionnaires, et les droits de vote pourront être exercés (a) de façon électronique durant l'Assemblée Générale, (b) par correspondance à l'avance, ou (c) par procuration, dans le respect des instructions ci-dessous. Il ne sera pas possible de poser des questions en direct durant l'Assemblée Générale. Dès lors, merci de bien vouloir adresser vos questions à l'avance pour le 24 avril 2021 au plus tard, comme indiqué ci-dessous.

**Formalités préalables à effectuer pour participer et voter à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. En vertu de l'article 24 des statuts de la Société (les « Statuts »), seules les personnes disposant de la qualité d'actionnaire le 14 avril 2021 à vingt-quatre heures, heure de Luxembourg, (la « Date d'Enregistrement ») et ayant rempli les formalités ci-après auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale.



Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée Générale et à y voter devront :

- (a) au plus tard à la Date d'Enregistrement : envoyer le formulaire de « Déclaration de Participation » à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mr Maxime Lichtfus (tél. : +352.44.99.57.83), par email ([ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu)) ou par fax (+352.44.99.82.83); et
- (b) pour le 22 avril 2021 au plus tard et uniquement en cas de détenteurs d'actions au porteur : organiser que l'organisme financier gestionnaire de leur compte titres ou leur dépositaire fournit une attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mr Maxime Lichtfus (tel.: +352.44.99.57.83), par email ([ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu)) ou par fax (+352.44.99.82.83); et
- (c) en plus, pour le 22 avril 2021 au plus tard :
  - (i) en cas d'actionnaires désirant voter par correspondance, faire parvenir le formulaire de « Vote par Correspondance » à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mr Maxime Lichtfus (tel.: +352.44.99.57.83), par email ([ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu)) ou par fax (+352.44.99.82.83) ; ou
  - (ii) en cas d'actionnaires désirant être représentés, faire parvenir le « Formulaire de Procuration » à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mr Maxime Lichtfus (tel.: +352.44.99.57.83), par email ([ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu)) ou par fax (+352.44.99.82.83).

Pour les détenteurs d'actions nominatives, la qualité d'actionnaire est établie par l'inscription au registre des actionnaires nominatifs de la Société à la Date d'Enregistrement.

A la réception de la « Déclaration de Participation », un accusé de réception ainsi qu'un numéro d'identification (« ID number ») sera envoyé à l'actionnaire par ING. L'ID number devra être mentionné lors de toute communication ultérieure relative à l'organisation de l'Assemblée Générale. Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée Générale à distance et exercer leurs droits de vote électroniquement durant l'Assemblée Générale recevront également une notice d'accès au système de vote électronique et à la vidéo en direct.

## **Questions écrites**

Jusqu'au 24 avril 2021, tout actionnaire pourra adresser à la Société des questions écrites, auxquelles il sera répondu séparément ou globalement au choix de la Société, lors de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées. A cette fin, les questions écrites devront être envoyées à la Société à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par email ([shareholders@rtlgroup.com](mailto:shareholders@rtlgroup.com)) ou par fax (+352.24.86.37.51). Comme mentionné ci-dessus, il ne sera pas possible de poser des questions en direct lors de l'Assemblée Générale.

## **Demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions**

En vertu de l'article 22 des Statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital de la Société ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des projets de résolutions concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Si vous désirez utiliser ce droit, merci d'envoyer les points pour l'ordre du jour et/ou les projets de résolutions à la Société pour le 6 avril 2021 au plus tard, à l'attention de M. Edouard de Fierlant, par



email ([shareholders@rtlgroup.com](mailto:shareholders@rtlgroup.com)) ou par fax (+352.24.86.37.51). A la demande devra être joint une motivation ou un projet de résolution à adopter à l'Assemblée Générale. En cas de demande, la Société publiera un ordre du jour révisé au plus tard le 13 avril 2021. Le texte des projets de résolutions déposés par les actionnaires sera mis en ligne, dès que possible, sur le site de la Société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com).

Nous vous invitons à consulter le site internet de la Société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com), sur lequel vous trouverez des informations détaillées sur les droits des actionnaires et leur participation à l'Assemblée Générale, la notice d'information relative au traitement de vos données personnelles, ainsi que les documents préparatoires à l'Assemblée Générale (le formulaire de Déclaration de Participation, le formulaire de Vote par Correspondance, le Formulaire de Procuration, les propositions de résolutions, les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020, les rapports du Conseil d'administration, les rapports du réviseur d'entreprises agréé, le rapport sur les rémunérations, et le CV de Mme P. Erenbjerg. Les documents préparatoires peuvent également être obtenus sur demande auprès du Company Secretary.

Martin Taylor  
Président